

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Acide téréphtalique (toutes catégories)

Date de révision : 15 novembre 2023/Révision 11

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 IDENTIFICATEUR DE PRODUIT

Nom du produit : Acide téréphtalique (toutes catégories)

Numéro/liste CE : 202-830-0

Identification supplémentaire : Acide 1,4-benzènedicarboxylique, acide téréphtalique purifié (ATP), acide paraphtalique

1.2 UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES

Utilisations identifiées : Monomère utilisé dans la fabrication de plastiques.

Utilisations déconseillées : Voir le « Bulletin d'avertissement médical n° 1 » à la fin de la fiche de données de sécurité (FDS) pour connaître les restrictions d'utilisation.

1.3 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Fabricant/fournisseur :

Tereftalatos Mexicanos S.A. de C.V / AKRA POLYESTER S.A de C.V

Avenida Ricardo Margain 444

Valle del Campestre

Torre Equus Sur, Piso 16

San Pedro Garza García, N.L., C.P. 66265 MX

www.AlpekPolyester.com

Numéro de téléphone : +52 81 8748-1500

Adresse courriel : inforesinas.mx@alpekpolyester.com

Site Web : www.AlpekPolyester.com

Seul représentant en Europe :

DAK Americas Exterior S.L.U.

Calle Calendula 95, Edificio M, Oficina 5

Alcobendas, Madrid, Espagne

ID TVA ESB85468601

Numéro de téléphone : +34 916 50 65 28 (Francisco Vanty Treviño G.)

Adresse courriel : ftrevino@alfa.com.mx

N° de référence : Akra Poliester 01-2119485970-27-0012;
Tereftalatos Mexicanos 01-2119485970-27-0011

1.4 NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE

Pour obtenir des informations urgentes en cas d'accident de transport, appelez le SETIQ (ANIQ) au 01 800 00214-00.

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

CLASSIFICATION SELON LE RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008 (CLP) : Non dangereux.

2.2 ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE

Sans objet.

2.3 AUTRES DANGERS

- **POUSSIÈRE COMBUSTIBLE – AVERTISSEMENT PEUT FORMER DES POUSSIÈRES À DES CONCENTRATIONS ATMOSPHÉRIQUES COMBUSTIBLES**
- **MISE EN GARDE : LA MATIÈRE EN FUSION PROVOQUE DES BRÛLURES THERMIQUES.** Le polymère fondu adhère à la peau et peut provoquer de graves brûlures.
- En cas de contact avec les yeux, les particules de polymère peuvent provoquer une irritation mécanique accompagnée d'une gêne, d'un larmoiement ou d'un trouble de la vision.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 SUBSTANCES

Composant	Numéro CAS	%
Acide téréphtalique	100-21-0	> 99,8
Acide acétique	64-19-7	0,15

4. PREMIERS SECOURS

4.1 DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS

INHALATION : En cas d'inhalation d'une grande quantité de produit, transporter la victime à l'air frais. Si la victime ne respire plus, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficulté à respirer, administrer de l'oxygène. Consulter un médecin.

CONTACT CUTANÉ : Rincer la peau à l'eau en cas de contact excessif. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

CONTACT OCULAIRE : En cas de contact oculaire, rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.

INGESTION : En cas d'ingestion, faire boire immédiatement 2 verres d'eau et faire vomir. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Consulter un médecin.

4.2 PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS

Aucun symptôme ni effet attendu lors d'une manipulation industrielle ou commerciale normale.

4.3 INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES

Aucun soin médical ni traitement particulier nécessaire lors d'une manipulation industrielle ou commerciale normale.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 MOYENS D'EXTINCTION

Moyens d'extinction appropriés : Eau, jet d'eau, mousse, dioxyde de carbone (CO₂) ou agent chimique sec.

MOYENS D'EXTINCTION À NE PAS UTILISER : Aucun connu.

5.2 DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE PRODUITS DANGEREUX RÉSULTANT DE LA COMBUSTION

Dioxyde de carbone et monoxyde de carbone.

5.3 CONSEILS AUX POMPIERS

PROCÉDURES SPÉCIALES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE : Garder le personnel éloigné et en amont de l'incendie. **ÉQUIPEMENTS SPÉCIAUX POUR LA PROTECTION DES INTERVENANTS** : Porter un appareil respiratoire autonome. Porter un équipement de protection complet. La poussière forme un mélange explosif avec l'air. Une

accumulation d'électricité statique à haute tension est possible en cas de présence dans l'air de quantités importantes de poussière, ce qui peut constituer une source d'inflammation.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE

Consulter la section 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE et la section 7. PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER avant de procéder au nettoyage.

Porter un équipement de protection individuelle approprié pendant le nettoyage.

6.2 PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Non considéré comme dangereux pour l'environnement. Consulter la section 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES pour en savoir plus.

6.3 MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

Balayer et récupérer, ou mélanger le produit déversé avec un absorbant humide, ramasser avec une pelle et jeter dans un récipient adapté à l'élimination de déchets chimiques.

Les dépôts de poussière ne doivent pas s'accumuler sur les surfaces, car ils peuvent former un mélange explosif s'ils sont libérés en concentration suffisante dans l'atmosphère. Éviter la dispersion de la poussière dans l'air (nettoyer les surfaces poussiéreuses à l'air comprimé). Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

6.4 RÉFÉRENCE À D'AUTRES RUBRIQUES

Pour l'élimination des déchets, voir la section 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

- Éviter d'inhaler des poussières et tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
- La vapeur qui se dégage du TPA peut contenir de l'acide acétique à des concentrations supérieures aux limites d'exposition.
- Se laver soigneusement les mains après manipulation.
- À conserver à l'abri de la chaleur, des étincelles et des flammes.
- Fermer le contenant après chaque utilisation.
- Éviter la formation et l'accumulation de poussières afin de réduire les risques d'explosion. Respecter les normes et les codes de la *National Fire Protection Association* (NFPA) relatifs à la manipulation des poussières combustibles.
- Voir la section 8 pour connaître l'équipement de protection individuelle adapté.

7.2 CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS

Ne pas mélanger avec des oxydants puissants. Conserver dans un endroit bien ventilé. Conserver le contenant bien fermé.

7.3 UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIÈRE(S)

Monomère utilisé dans la fabrication de plastiques.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 PARAMÈTRES DE CONTRÔLE

LIMITE D'EXPOSITION :

	Acide acétique	Acide téréphtalique	Particules non réglementées ailleurs (PNOR)
PEL (OSHA) :	10 ppm	-	15 mg/m ³ (poussière totale) 5 mg/m ³ (fraction respirable)
TLV (ACGIH) :	10 ppm 15 ppm (LECT)	10 mg/m ³	-

*Toutes les limites d'exposition présentées sont des limites de moyenne pondérée dans le temps pour 8 heures, sauf indication contraire.

8.2 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION

CONTRÔLES TECHNIQUES APPROPRIÉS :

- Conserver le contenant bien fermé.
- Mettre en place une ventilation adéquate pour maintenir l'exposition des employés sous les limites d'exposition recommandées.
- S'assurer que les systèmes de traitement des poussières (tels que les conduits d'évacuation, les dépoussiéreurs, les cuves et les équipements de traitement) sont conçus pour empêcher la dispersion des poussières dans la zone de travail (l'équipement ne doit présenter aucune fuite).
- Utiliser des contrôles statiques. Une accumulation de charges d'électricité statique peut entraîner l'inflammation des atmosphères chargées en poussières ou solvants. Prévoir des précautions lors de l'utilisation de processus susceptibles de générer des poussières, tels que les systèmes de transport pneumatique, le meulage et d'autres opérations physiques. Il existe un risque d'explosion des poussières.

MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLE – ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL :

Protection des yeux et du visage : Porter des lunettes de sécurité. Porter des lunettes de protection conçues contre les projections de produits chimiques et un écran facial s'il existe un risque de contact avec les yeux ou le visage en raison de la présence de matières en suspension dans l'air.

Protection respiratoire : Aucun appareil de protection respiratoire n'est nécessaire lors d'une utilisation normale. Si des contrôles techniques ne permettent pas de maintenir les concentrations dans l'air en dessous des limites d'exposition recommandées (le cas échéant) ou à un niveau acceptable (dans les pays où aucune limite d'exposition n'a été établie), le port d'un appareil de protection respiratoire est obligatoire. Aux États-Unis d'Amérique, en cas d'utilisation d'appareils de protection respiratoire, un programme doit être mis en place pour garantir la conformité à la norme de protection respiratoire de l'OSHA (29 CFR 1910.134).

Vêtements de protection : Porter des vêtements imperméables, tels que des gants, un tablier, des bottes ou une combinaison en caoutchouc butylique, selon le cas.

Installations de décontamination recommandées : Bassin oculaire, installations sanitaires.

8.3 CONTRÔLES D'EXPOSITION LIÉS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucune donnée disponible.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES

Aspect :	Poudre blanche	Limites d'inflammabilité (supérieures/inférieures) :	Aucune donnée disponible
Odeur :	Vinaigre	Pression de vapeur :	< 0,01 mm Hg à 20 °C
Seuil olfactif :	Aucune donnée disponible	Densité de vapeur :	Sans objet
pH :	Sans objet	Gravité spécifique :	1,51
Point de fusion :	> 300 °C	Solubilité dans l'eau :	Négligeable
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition :	Se sublime au-dessus de 300 °C	Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Aucune donnée disponible
Point d'éclair :	260 °C; méthode - Vase ouvert	Température d'auto-inflammabilité :	Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation :	Aucune donnée disponible	Température de décomposition :	300 °C
Inflammabilité :	Aucune donnée disponible	Viscosité :	Aucune donnée disponible

9.2 AUTRES INFORMATIONS

Aucune information supplémentaire concernant l'utilisation en toute sécurité de ce produit.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 RÉACTIVITÉ

Aucune connue.

10.2 STABILITÉ CHIMIQUE

Stable dans des conditions normales. Aucune polymérisation.

10.3 POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES

Aucune connue.

10.4 CONDITIONS À ÉVITER

Températures supérieures à 300 °C. Se décompose sous l'effet de la chaleur.

10.5 MATIÈRES INCOMPATIBLES

Incompatible avec des oxydants puissants.

10.6 PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Aucun connu.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

INFORMATIONS SUR LES VOIES D'EXPOSITION PROBABLES :

Les poussières peuvent être inhalées et entrer en contact avec la peau et les yeux.

SYMPTÔMES LIÉS AUX CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES, CHIMIQUES ET TOXICOLOGIQUES :

- Un contact oculaire peut provoquer une légère irritation accompagnée d'une gêne, d'un larmoiement ou d'un trouble de la vision.
- Une inhalation peut provoquer une irritation des muqueuses.

11.1 INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

EFFETS AIGUS, DIFFÉRÉS ET CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION À COURT ET À LONG TERME :

- Une exposition par voie orale élevée ou prolongée peut entraîner des modifications rénales, la présence de sang dans les urines ou des calculs vésicaux.
- Selon les études réalisées sur des animaux, une exposition par voie orale élevée ou prolongée peut entraîner des modifications rénales, la présence de sang dans les urines ou des calculs vésicaux.
- Le composé est un irritant oculaire léger, mais il n'est ni un irritant cutané ni un sensibilisant cutané chez les animaux.
- Les effets toxiques décrits chez les animaux à la suite d'une exposition par ingestion comprennent des hémorragies de la vessie et une ulcération de l'estomac. La toxicité décrite à la suite d'une exposition à des doses répétées comprend des calculs vésicaux, la présence de sang dans les urines et une diminution du gain pondéral.
- Les essais réalisés sur des animaux indiquent que ce composé n'a pas d'effets toxiques pour la reproduction. Des informations limitées issues d'études sur la reproduction n'indiquent pas que l'acide téréphtalique présente un risque unique pour le fœtus.
- La toxicité décrite chez les animaux auxquels le composé a été administré par voie orale dans l'alimentation comprend des calculs vésicaux et des modifications des voies urinaires s'accompagnant de tumeurs et de carcinomes squameux, d'une diminution du taux de croissance et d'une altération du poids relatif des organes.

MESURES NUMÉRIQUES DE LA TOXICITÉ :

- DL₅₀ par voie orale : 18 800 mg/kg chez le rat
- L'acide téréphtalique est cancérigène chez le rat lorsqu'il est administré à de fortes doses par voie orale (> 1 000 mg/kg/jour). Le composé ne produit pas de dommages génétiques dans les cultures de cellules bactériennes.

CANCÉROGÉNICITÉ :

Aucun des composants présents dans ce produit à des concentrations égales ou supérieures à 0,1 % n'est répertorié comme cancérigène par le NTP, le CIRC, l'OSHA ou l'ACGIH.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 TOXICITÉ

- Solide et peu volatile.
- La substance est pratiquement insoluble dans l'eau. Elle est faiblement toxique pour les organismes aquatiques :
 - CL₅₀ (truite arc-en-ciel) (96 heures) (semi-statique) de 798 à 1 640 mg/l
 - CE₅₀ (Daphnia magna) (48 heures) > 980 mg/l

12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ

- La substance est presque parfaitement biodégradable.
- Des données probantes indiquent une dégradation rapide dans l'eau.
- Biodégradation immédiate : > 70 %.
- Biodégradation inhérente : > 90 %.

12.3 POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.

12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL

Aucune information pertinente.

12.5 RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS PBT ET VPVB

Aucune donnée disponible.

12.6 AUTRES EFFETS NÉFASTES

Aucune information pertinente.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Le traitement, le stockage, le transport et l'élimination doivent être conformes aux réglementations fédérales, nationales et locales applicables. Récupérer le liquide déversé non utilisable et l'éliminer dans un incinérateur agréé et autorisé. Récupérer le liquide contaminé et l'éliminer dans un système de traitement biologique agréé et autorisé. Retirer les matières solides non utilisables et/ou le sol contaminé en vue de leur élimination dans un site d'enfouissement agréé et autorisé.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

INFORMATIONS SUR L'EXPÉDITION :

Conteneurs d'expédition

Wagons-citernes :

190 000 livres nettes Camions-

citernes : 50 000 livres nettes

L'acide téréphtalique n'est pas considéré comme un produit dangereux par le DOT, l'OMI ou l'IATA.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 RÉGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES À LA SUBSTANCE OU AU MÉLANGE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT

RÉGLEMENTATION FÉDÉRALE AMÉRICAINNE :

- Statut dans l'inventaire de la TSCA : Signalé/inclus.
- Titre III Classification des risques Sections 311, 312
 - Aigu : Oui - Réactivité : Non
 - Chronique : Oui - Pression : Non
 - Incendie : Non
- Listes
 - Substance extrêmement dangereuse selon la SARA : Non
 - Matière dangereuse selon la CERCLA : Non
 - Produit chimique toxique selon la SARA : Non

RÉGLEMENTATIONS INTERNATIONALES :

Manipuler conformément aux réglementations fédérales, nationales et locales applicables.

16. AUTRES INFORMATIONS

Les données contenues dans la présente fiche de données de sécurité se rapportent uniquement au produit spécifique désigné aux présentes et ne concernent pas l'utilisation de celui-ci en association avec tout autre produit ou dans tout procédé.

Abréviations :

ACGIH – American Conference of Governmental Industrial Hygienists ANIQ – MX National Association of Chemical Industries
CERLA – U.S. Comprehensive Environmental Response and Liabilities Act CE₅₀ – Concentration efficace médiane
CIRC – Centre international de recherche sur le cancer CL₅₀ – Concentration létale médiane
DL₅₀ – Dose létale médiane
NTP – U.S. National Toxicological Program OSHA – U.S. Occupational Safety and Health Act
ATP – Acide téréphtalique purifié
SARA – U.S. Superfund Amendments and Reauthorization Act
SETIQ – MX Emergency Transportation System for the Chemical Industry AT – Acide téréphtalique
TSCA – U.S. Toxic Substance Control Act

Numéro de révision de la FDS : 11.

Résumé de la révision de la FDS : Actualisation de la mise en page de la FDS. Mise à jour du contenu. Il est recommandé d'examiner la FDS dans son intégralité.

Date de révision de la FDS : 15 novembre 2023 Fin de la FDS

BULLETIN D'AVERTISSEMENT MÉDICAL N° I

NE PAS UTILISER LES PRODUITS FABRIQUÉS PAR ALPEK POLYESTER POUR DES APPLICATIONS MÉDICALES COMPORTANT UNE IMPLANTATION PERMANENTE, BRÈVE OU TEMPORAIRE DANS LE CORPS HUMAIN OU UN CONTACT PERMANENT AVEC DES LIQUIDES OU DES TISSUS ORGANIQUES INTERNES, À MOINS QU'UN TEL PRODUIT AIT ÉTÉ FOURNI DIRECTEMENT PAR UNE ENTREPRISE D'ALPEK POLYESTER DANS LE CADRE D'UN CONTRAT QUI RECONNAÎT EXPLICITEMENT L'EMPLOI ENVISAGÉ.

ALPEK POLYESTER NE FAIT AUCUNE DÉCLARATION ET N'OFFRE AUCUNE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE QUANT À LA PERTINENCE DE CES PRODUITS POUR UNE UTILISATION DANS LE CORPS HUMAIN OU EN CONTACT AVEC DES LIQUIDES OU DES TISSUS ORGANIQUES INTERNES.

LE CONTENU DU PRODUIT D'ALPEK POLYESTER N'EST PAS HOMOLOGUÉ POUR LES IMPLANTS.

Les produits d'Alpek Polyester ne sont pas conçus ni fabriqués pour être implantés dans le corps humain ni être en contact avec des liquides ou des tissus organiques internes. Alpek Polyester n'a pas effectué d'essais cliniques sur ces produits en vue d'une implantation. Comme spécifié à l'article 820.50 du 21 CFR, Alpek Polyester ne fournira aucun avis concernant les dispositifs implantables, ni aucune autre information nécessaire à l'utilisation des produits en tant que dispositifs médicaux en vertu de toute autre loi ou réglementation de la FDA aux clients qui fabriquent ces dispositifs. Alpek Polyester n'a ni demandé ni reçu l'approbation de la FDA pour l'utilisation de ces produits dans le cadre d'une implantation dans le corps humain ou d'un contact avec des liquides ou des tissus organiques internes.

TOUS LES DISPOSITIFS MÉDICAUX IMPLANTABLES PRÉSENTENT UN RISQUE DE DÉFAILLANCE ET DE CONSÉQUENCES INDÉSIRABLES.

Il convient de se fier au jugement médical d'un médecin, d'un vendeur de dispositifs médicaux et de la FDA pour déterminer les conséquences indésirables et les bénéfices vitaux d'un dispositif d'implantation composé de produits spécifiques. Ces bénéfices et risques sont illustrés dans les cas médicaux publiés ayant fait l'objet d'études médicales cliniques sur un dispositif médical implantable. Alpek Polyester n'encourage pas l'utilisation de ses produits dans ces applications et ne saurait évaluer les bénéfices par rapport au risque défini dans ces articles.

Alpek Polyester ne saurait émettre un avis médical sur l'innocuité ou l'efficacité de l'utilisation de ses produits dans de tels dispositifs.

NE PAS FAIRE RÉFÉRENCE AU NOM ALPEK POLYESTER NI À AUCUNE MARQUE DE COMMERCE D'ALPEK POLYESTER EN ASSOCIATION AVEC UN DISPOSITIF MÉDICAL IMPLANTABLE.

Ne pas utiliser une marque de commerce ou une marque déposée d'Alpek Polyester ou d'une de ses entreprises comme nom descriptif d'un dispositif médical implantable (p. ex., ne pas dire la prothèse « Delcron® » ou « l'appareil Laser+® »).

Fin du bulletin